

TROUSSEAU ATELIERS SEP

(Rentrée 2018)

Règle impérative : « Le port de chaussures de sécurité, d'un vêtement de travail (éventuellement d'une paire de lunettes et de gants, un casque antibruit ou bouchons d'oreilles lorsque cela s'avère nécessaire) est obligatoire pour l'accès et le travail en atelier. »

BAC PRO MEI et MC MIOP :

- Chaussures de sécurité
- 1 pantalon de travail 100% coton bleu
- 1 chemise de travail manches longues 100% coton bleu
- Paire de lunettes de sécurité blanche transparente
- Paire de gants (utilisation en mécanique)
- Réglet métallique 200mm

CAP Mva (Automobile), BAC PRO Mva Automobile et Moto :

- Chaussures de sécurité
- 1 pantalon de travail 100% coton bleu
- Paire de lunettes de sécurité blanche transparente
- Paire de gants de manutention
- Il sera nécessaire de prévoir environ 2 000Fcfp (montant à déterminer par les professeurs d'ateliers) en début d'année afin d'acquérir des t-shirts des sections

Métallier et Chaudronnier et BAC PRO Métallier et Chaudronnier :

- | | |
|---|--|
| - Chaussures de sécurité | - Pointe à tracer |
| - 1 pantalon de travail 100% coton bleu | - Pointeau |
| - 1 veste manches longues 100% coton bleu | - Réglet métallique 500mm |
| - Paire de lunette de sécurité blanche | - Double mètres à ruban |
| - Paire de gants de manutention | - Cagoule de soudure à l'arc (modèle basique). |
| - Bouchons d'oreilles reliés (type écouteurs) | |

Chaque élève amène un cadenas personnel pour le casier personnel d'atelier.

NB : Pour tout les élèves de baccalauréat professionnel, dès la seconde, une calculatrice graphique **CASIO GRAPH 35+E ou 25+E** est exigée à tout les cours de maths et de sciences.